



Maladie rénale chronique à un stade avancé :

Prendre des décisions concernant vos soins

Lorsque vous êtes atteint d'une maladie rénale chronique (MRC) à un stade avancé, il est important de faire part de vos souhaits quant à vos soins actuels et futurs. En discutant de vos soins, vous permettez à vos fournisseurs de soins de santé et à vos proches de mieux comprendre ce qui vous importe.

Objectifs de soins

Une conversation sur vos soins actuels

Il est important que vous parliez ouvertement et honnêtement avec vos fournisseurs de soins de santé au sujet de vos soins actuels dans le cadre de la lutte contre une maladie grave.

Avec vos fournisseurs de soins de santé (p. ex. néphrologue [spécialiste des reins], personnel infirmier, travailleurs sociaux, médecin de famille), vous devriez aborder les points suivants :

- La nature de votre maladie;
- vos valeurs et objectifs en matière de soins.

Vous pouvez fixer tous les objectifs que vous souhaitez en fonction de ce qui vous importe. Il peut s'agir de conserver votre vie sociale, de vous rendre à un événement familial important ou de garder votre autonomie aussi longtemps que possible.

Les objectifs dont vous ferez part à vos fournisseurs de soins de santé vous serviront à prendre les décisions concernant votre traitement et à donner votre consentement (permission). Votre mandataire spécial doit également connaître vos objectifs.

Parlez souvent de vos objectifs, particulièrement en cas de changements de votre état de santé. Vous pouvez modifier vos objectifs à tout moment. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de vos objectifs de soins, parlez-en à vos fournisseurs de soins de santé.

Planification préalable des soins

Une conversation sur vos futurs soins

La planification préalable des soins ne porte pas sur les décisions. Elle consiste à vous préparer, ainsi que votre futur mandataire spécial ou futurs mandataires spéciaux, à un moment où vous pourriez ne plus être en mesure de prendre vos propres décisions en matière de santé et de soins personnels en raison de votre absence de capacité mentale. À ce moment-là, votre futur mandataire spécial prendra la décision d'accorder ou non son consentement (permission) au traitement.

Cela implique de confirmer votre **mandataire spécial** et de discuter de vos souhaits, vos valeurs et vos croyances avec lui.

Cela permet à votre mandataire spécial de se préparer à prendre les décisions concernant vos futurs soins à votre place, dans le cas où vous seriez **incapable** (mentalement inapte) de le faire vous-même.

Pour de plus amples renseignements, consultez le document *Planification préalable des soins, objectifs de soins, décisions relatives au traitement et consentement éclairé : questions fréquemment posées*.



« J'estime que ces conversations doivent être entamées avec chaque patient... ainsi, les familles pourraient se sentir mieux et ne pas forcer leurs proches à continuer à suivre un traitement qu'ils ne veulent plus suivre. » – Anne O.



Décisions relatives au traitement et consentement éclairé

Une conversation sur votre traitement actuel

En Ontario, à chaque fois qu'un fournisseur de soins de santé vous propose un traitement, un **consentement éclairé** (permission) pour ce traitement doit être obtenu auprès de vous ou de votre mandataire spécial.

Pour obtenir votre consentement éclairé, les fournisseurs de soins de santé doivent vous communiquer les renseignements suivants :

- En quoi consiste le traitement;
- Les avantages, risques et effets secondaires attendus;
- Les autres possibilités de traitement;
- Les conséquences possibles en cas de refus du traitement.

Vous prendrez alors les décisions relatives au traitement avec vos fournisseurs de soins de santé, qui seront fondées sur vos souhaits et vos objectifs de soins. Ce processus est considéré comme essentiel aux soins axés sur la personne.

Vos décisions relatives au traitement serviront à rédiger un **Plan de traitement**. Les souhaits et besoins relatifs au type de traitement peuvent être différents pour chaque personne. Vous déciderez avec vos fournisseurs de soins de santé de ce qui est le mieux pour vous.

Si vous avez des questions concernant votre traitement ou vous souhaitez obtenir un exemplaire de votre Plan de traitement, parlez-en à vos fournisseurs de soins de santé. Il est important que vous compreniez chaque étape de votre traitement.